

**CONSEIL GENERAL**

Administration communale  
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. 026 664 80 00

**CONSEIL GENERAL****FORMULAIRE DE DEPOT**

**POSTULAT**       **RESOLUTION**       **PROPOSITION**

*A COCHER (UNIQUEMENT UNE CASE)*

**Postulat (art. 55 RCG)**

Chaque membre peut aussi présenter des postulats sur des objets relevant du Conseil communal. Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général.

**Résolution (art. 63 RCG)**

Le Conseil général peut voter des résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

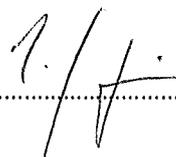
**Proposition (art. 54 RCG)**

Chaque membre peut faire des propositions sur des objets relevant du Conseil général.

Auteur(s) Groupe PS/Les Vert-e-s

Objet : Qualité de l'eau

Texte : (ou annexe jointe)

Signature(s) :  .....

Auteur(s) Rythoud Lepist Pie-Jack

Objet : Qualité de l'eau - Commune Estvayo

Cosignataires : (facultatif)


Recevabilité à remplir par le Bureau du Conseil général du 29.11.2023  
Préavis du Bureau : OUI  NON

Séance du Conseil générale du 02 novembre 2023

**DEMANDE DE POSTULAT :**

Le groupe PS - Les Verts demande un postulat concernant un rapport détaillé sur la qualité de l'eau de la commune d'Estavayer.

Suite à l'émission, « A bon entendeur » du 19 septembre 2023 concernant le résultat du brochet contaminé aux PFAS et pêché à Estavayer, ainsi qu'aux résultats positifs d'analyses du 23 avril 2020 concernant le dépassement des normes en vigueur sur les métabolites du chlorothalonil, nous demandons au conseil communal de présenter un rapport complet sur la qualité de l'eau de la commune d'Estavayer.

Nous souhaiterions :

- connaître les normes en vigueur
- connaître les analyses faites aujourd'hui à la station de pompage
- connaître qui contrôle la qualité de l'eau, la commune elle-même, les industries ?
- savoir si les résultats des industries subissent un double contrôle (commune, état de Fribourg) ?
- avoir une image claire sur les micropolluants présents dans les eaux potables
- connaître si un système de contrôle et de traitement régulier de ces micropolluants dans l'eau va être installé dans la commune.

Nous demandons que des analyses détaillées soient faites régulièrement et que les résultats soient publiés aux habitants de la commune.